



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL

HUITIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE  
16 MAI 2023 À 19 HEURES  
À LA SALLE DU PERSONNEL

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 18 avril 2023
6. Sujets de gestion :
  - 6.1. Adoption du budget annuel de l'école et de la règle de transférabilité pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 95)
  - 6.2. Adoption du budget de fonctionnement du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 66)
  - 6.3. Approbation de la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 88)
  - 6.4. Consultation de la direction sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 96.15)
  - 6.5. Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents sur lesquels l'enfant écrit, dessine ou découpe (art. 77.1)
  - 6.6. Approbation de la liste des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 88)
  - 6.7. Consultation sur l'acte d'établissement de l'école pour l'année scolaire 2023-2024.
  - 6.8. Information sur l'offre de service du traiteur pour 2023-2024
7. Sujets d'information :
  - 7.1. La présidence
  - 7.2. La direction
  - 7.3. Représentant du comité de parents
  - 7.4. Représentants des enseignants
  - 7.5. Représentant du Service de garde

- 7.6. Représentant du personnel de soutien
8. Divers
9. Levée de la séance